

Demande de dérogation au contrôle à l'introduction de bovins certifiés Indemne en IBR

(à retourner au GDS dans les 7 jours suivant l'arrivée du bovin)

126 rue de Beaugé
72018 LE MANS CEDEX 2
Tel. : 02.43.24.95.68
Fax : 02.43.24.14.45

EN/IBR/FORMDE

Attention : Demande de dérogation au contrôle sérologique d'introduction pour des bovins transférés directement entre deux exploitations titulaires d'une appellation «cheptel indemne d'IBR»

Cette dérogation n'est valable que pour l'IBR, **le dépistage BVD est obligatoire si l'animal n'a pas de qualification non IPI (Prise en charge de 80% de la PCR BVD) et la paratuberculose est fortement conseillée à partir de 24 mois.**

Coordonnées de l'élevage d'origine

Coordonnées de l'élevage destinataire

N° Cheptel.....
Dénomination de l'élevage

N° Cheptel.....
Dénomination de l'élevage

Nous soussignons avoir ce jour respectivement vendu et acheté les bovins de la liste ci-dessous :
Nombre de bovins / _____ / (en cas de nécessité, remplir la liste au dos)

☞ Joindre asda des animaux (cartes vertes) à remplir recto-verso.

N° du bovin	N° du bovin	N° du bovin
FR	FR	FR

Nous, soussignons, que le transport entre les deux élevages s'est effectué **sans rupture de charge** par Monsieur
Immatriculation du véhicule.....type.....
Et qu'aucun **autre bovin n'ait été en contact pendant le transport.**

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur introducteur de ces bovins, je soussigné, élevage destinataire demande à déroger au contrôle à l'introduction IBR de ces bovins et accepte par avance les éventuels contrôles.

Fait à

Le/...../.....

Pour l'élevage d'origine

Pour l'élevage destinataire

Cas d'un transport réalisé par un tiers :

Le transporteur déclare que le transport a effectivement été effectué sans rupture de charge et sans mélange d'animaux. Le moyen de transport a été préalablement nettoyé et désinfecté.

Nom du transporteur :

Date :

Signature